

Conseils de sécurité pour l'hiver

Conseils de sécurité pour la conduite en hiver

- Évitez de prendre la route lors d'une tempête hivernale, sauf si c'est absolument nécessaire. Il est plus sécuritaire de rester à la maison jusqu'à ce que les conditions météorologiques et les conditions routières s'améliorent.
- Lors d'une tempête, les routes sont déblayées selon la structure de service prioritaire. Les voies principales et les voies d'urgence seront déblayées en premier, suivies des itinéraires d'autobus et des routes d'alimentation.
- Faites attention à la glace sur les chemins, les ponts, les passages supérieurs et les endroits ombragés.
- Ajustez votre vitesse selon l'état des routes et prévoyez plus de temps pour vous rendre à destination lorsque les conditions routières ne sont pas idéales.
- Ne suivez pas de trop près les autres véhicules. Il est plus difficile d'immobiliser un véhicule sur des routes enneigées et glacées que sur une chaussée sèche.
- Ne dépassez jamais un chasse-neige lorsqu'il est en train de déblayer de la neige.



est préférable d'avoir des pneus d'hiver pour disposer d'un supplément de traction lors de la conduite sur des routes glissantes.

Autres conseils

- La neige que vous pélétez ou déblayez de votre entrée ne devrait pas être envoyée dans la rue ou sur le trottoir. Cela rend difficiles le déblaiement et l'enlèvement de la neige. Vous pourriez également recevoir une amende maximale de 500 \$.
- Lorsque vous pélétez la neige au bout de votre entrée, portez des vêtements aux couleurs vives pour que les conducteurs de chasse-neige et les automobilistes puissent vous voir.

- Ne garez pas votre véhicule sur le trottoir. L'équipe de la Ville ne sera pas en mesure de déblayer le trottoir et votre véhicule risque d'être remorqué.

- Ne vous garez pas n'importe où. Les endroits où le stationnement est interdit figurent dans le plan de gestion hivernal, l'arrêté relatif à la circulation de la Ville et la *Loi sur les véhicules à moteur*.

- Aidez les gens de votre communauté qui ont besoin

d'aide en enlevant la neige de leur entrée et de leur allée.

- Rendez service aux piétons en enlevant la neige du trottoir situé devant votre demeure, surtout si vous habitez dans un endroit où la Ville ne peut pas offrir le service de déblaiement des trottoirs.
- Si vous vous apercevez qu'un trou d'homme ou un drain est bouché par des débris ou de la glace, veuillez en aviser les Opérations municipales au 658-4455. La Ville inspecte régulièrement tous les trous d'homme du réseau d'égouts pluvial, mais cela pourrait faire la différence entre une rue sèche et une rue glacée.
- Faites en sorte que les bancs de neige au bout de votre entrée ne soient pas trop hauts pour éviter que le chasse-neige renvoie la neige dans l'entrée lors de son prochain passage.

Conseils pour les véhicules en hiver

- Assurez-vous d'avoir une trousse de survie pour l'hiver à bord de votre véhicule. Assurez-vous de disposer de nourriture, d'eau, de couvertures, de bougies, d'un dispositif d'adhérence, d'une pelle à neige, d'un chapeau ainsi que d'une autre paire de gants ou de mitaines.
- Gardez toujours le réservoir d'essence au moins à moitié plein.
- Mettez le chauffe-moteur en marche quelques heures avant votre départ.
- Démarrez votre véhicule au moins une minute avant votre départ et conduisez lentement pendant que les composants du moteur se réchauffent.
- Enlevez toute la neige et la glace qui se trouvent sur votre véhicule. Assurez-vous de bien nettoyer les fenêtres, les rétroviseurs, le toit, le coffre, le capot et les phares de votre véhicule.
- Préparez votre véhicule pour la conduite en hiver. Vérifiez l'état de la batterie, y compris les bornes, tout comme les essuie-glaces, la quantité de liquide lave-glace, le système de refroidissement, les phares, les feux clignotants, l'usure et la pression des pneus. Il

Pour en savoir plus,
www.saintjohn.ca/hiver



SAINT JOHN